



Syndicat départemental de Paris
4, Place Jussieu - Tour 65/66 - 5^{ème} étage
Case courrier 214
75 252 PARIS CEDEX 5

Téléphone - 01 44 27 33 69 - Fax 01 44 27 33 37
Mail: fo75@free.fr / Site: www.snpreesfo-parisfr.fr

Compte rendu d'audience avec le Président de Paris Descartes du 1^{er} avril 2019

José prend la parole pour présenter la délégation.

Mathurine, André, Ernest, Nicolas de P5, ainsi que Valérie de P7, Damienne et José du secrétariat départemental.

La demande d'audience portait sur les conditions de la fusion mais plus particulièrement les moyens alloués aux syndicats, les locaux pour les organisations syndicales, les calendriers des instances à venir, les régimes indemnitaires, les RPS, les commissions sociales (CAE, CAS).

Les moyens alloués aux syndicats

José demande une décharge fixe pour FO afin que les collègues puissent se rendre disponible pour aller voir les personnels et les recevoir correctement. Actuellement le syndicat dispose de quelques autorisations d'absence pour ses élus mais beaucoup le font sur leurs temps personnel. José présente aussi l'intérêt d'une décharge fixe et planifiée pour l'organisation des services. Elle permet un meilleur fonctionnement au sein de services qui comptent des élus dans leurs effectifs. Cela permet aussi au collègue de ne pas avoir à rattraper ses heures lorsqu'il s'absente.

Le président n'est pas opposé à cette demande et ne voit pas d'objection à revenir dessus. Il trouve cette organisation intéressante. Il comprend l'intérêt pour les chefs de service et s'engage à en parler avec les chefs RH de P5 et P7.

Les locaux

José aborde le sujet des locaux, et fait un rappel historique sur la situation antérieure (1 seul local pour toutes les organisations syndicales), la situation actuelle et ce que l'on souhaite à l'avenir : un local dans chacune des facultés ainsi qu'à l'IPGP.

Le président explique que le futur siège sera sûrement à Odéon mais se pose la problématique de place et du cadre de vie au travail. Le local FO du siège sera maintenue. Les locaux ne seront pas remis en cause.

Les calendriers des instances à venir

Le 12 avril, commission électorale sur les statuts. La campagne sera ouverte le 16 avril. L'administratrice provisoire Mme Françoise Moulin-Civil, ancienne présidente de l'université de Cergy-Pontoise, ancienne Rectrice, a accepté de prendre cette responsabilité. Ainsi qu'il est prévu à l'article 7 du décret, son rôle sera d'organiser les élections des instances centrales de notre nouvelle université, conformément à ses statuts annexés au décret : <https://www.legifrance.gouv.-fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038252458&dateTexte=&categorieLien=id>

Comme c'est la règle en la matière, l'Administratrice provisoire devrait convoquer prochainement une commission électorale consultative dont la première mission sera de définir les détails des modalités du scrutin et les règles précises garantissant l'équité du processus électoral (dates de campagne, candidatures, professions de foi...).

Dépôt des listes 2 et 3 mai. Faculté, CA et sénat. Entre 450 et 480 urnes.

Liste de diffusion ouverte pour les élections, 2 messages par liste syndicale.

Comité électoral consultatif: 4 sièges pour les 2 universités, c'est Ernest et Stéphane qui y siégeront pour FO.

Les régimes indemnitaires.

La situation n'est pas la même sur les 2 universités et à l'IPGP. FO souhaite que le régime commun soit calqué sur le régime le plus favorable mais aussi le nombre de jours de congés, la journée du Président. Le président répond que sur le RIFSEEP, il faut refaire la cartographie des emplois. Certains ont un régime plus favorable et d'autre moins favorable, il convient d'harmoniser cela à long terme avec le départ en retraite. On ne touche pas au système actuel. FO demande qu'avec la fusion on procède à un repyramidage des corps en reconnaissance de la surcharge des postes. Le président reconnaît que la politique d'établissement est de proposer des concours regroupés pour des agents de catégorie C qui font du travail de catégorie B et une titularisation pour les contractuels qui donnent satisfaction.

Les RPS

José revient sur la situation de certains collègues comme celui de Nicolas, qui se retrouve sans activité à la suite de l'externalisation de son service.

Pour la sécurité incendie, André demande que les services RH pourvoient les postes en interne avant toute externalisation via des sociétés privées. Le président répond favorablement en disant qu'il est conscient du problème, il se souvient qu'André est un ancien de Necker et comprends la nécessité de « pompier universitaire » Le président nous annonce la réouverture en septembre du site de Necker.

Temps de travail et conditions de travail.

Sur la durée du temps de travail, le président ne veut pas s'engager.

Sur les RPS, Mathurine fait remarquer que, dans les composantes, on relève pas mal de soucis et l'on parle même sur certains sites (comme pharmacie ou droit) d'un audit.

Le président nous annonce qu'il n'y a plus de doyen en droit, qu'elle a été nommée Rectrice de l'Académie de Limoges. Ernest répond qu'en plus du manque de CSA, cela fait beaucoup pour une composante telle que le Droit. Pour la pharmacie, le président annonce qu'il va appliquer les conclusions du CHSCT spécial et de la commission d'enquête. Il annonce que les locaux au sein de l'APHP concerné vont être rénovés aux frais de l'université pour que les victimes puissent travailler décemment.

Pour le télétravail, le dossier avance à P5. Il reste quelques détails à régler avec les instances syndicales notamment sur les frais et l'installation du matériel.

Les commissions sociales (CAE, CAS).

Le président présente la commission de veille sociale de P5. C'est Mme Letord pour FO qui y siège 1 fois par mois. Mme Gallet est la psychologue du travail de P5.

L'action sociale et le CROUS: le président ouvrira la discussion avec les différents interlocuteurs. Il reconnaît l'insistance des demandes de FO dans ce domaine et promet d'en améliorer la situation selon ses possibilités

Valérie présente le rôle du VP RH de P7, comme étant un interlocuteur privilégié et, lorsque l'administratif bloque, le politique peut prendre la main. Le président en a bien conscience et admet que dans le cadre de la nouvelle université, il faudra un VP RH au moins dans un premier temps.

Pour le règlement intérieur de l'université de Paris et des facultés, ce devra être prêt aux alentours du 01 janvier 2020, le temps que les instances se réunissent, l'élaborent et le votent.